



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON

49, rue du Couvent, Saint-Simon (Québec) J0H 1Y0

Tél. : 450 798-2276

Télec. : 450 798-2498

info@saint-simon.ca

www.saint-simon.ca

INFORMATION IMPORTANTE

Échantillonnage d'eau

SUIVI DU PLOMB ET DU CUIVRE DANS L'EAU POTABLE

Afin d'assurer un approvisionnement en eau potable d'une qualité conforme aux normes prévues au règlement provincial sur la qualité de l'eau, la Municipalité de Saint-Simon doit répondre à plusieurs exigences. La Municipalité doit, concernant le suivi de la présence de plomb et de cuivre dans l'eau, prélever des échantillons d'eau sur son réseau d'aqueduc. Les échantillons d'eau, effectués entre le 1^{er} juillet et le 1^{er} octobre, sont requis annuellement et doivent être prélevés au robinet des maisons ou des petits immeubles à logement susceptibles de comporter une entrée de service en plomb. Ce sont les accessoires de plomberie contenant du plomb (entrée de service, robinetterie, soudures, etc.) utilisés dans les bâtiments pour transporter l'eau jusqu'aux robinets de l'utilisateur qui sont les principales sources de plomb dans l'eau potable.

Les critères de sélection des lieux d'échantillonnage

- Résidence unifamiliale ou petit immeuble de 2 à 8 logements
- Résidence construite ou raccordée au réseau avant 1955
- Résidence construite ou raccordée au réseau avant 1970
- Résidence construite ou raccordée au réseau avant 1990
- Garderie ou école primaire

L'échantillonnage

- Un minimum de cinq échantillons par année, un seul échantillon par immeuble.
- Le même immeuble est échantillonné au maximum une fois tous les cinq ans, sauf si l'analyse révèle un taux de plomb dépassant les normes.
- Les échantillonnages sont effectués du 1^{er} juillet au 1^{er} octobre de chaque année car plus l'eau est chaude, plus le plomb s'y dissout facilement.
- La visite dure environ 45 minutes pour un prélèvement qui doit se faire après 5 minutes d'écoulement et 30 minutes de stagnation.
- L'échantillon est effectué au robinet le plus utilisé pour l'alimentation en eau potable.
- La compagnie Nordikeau est mandatée pour effectuer les prélèvements et l'analyse des échantillons prélevés est effectuée par la compagnie Eurofins Environex.

Les résultats

- La concentration de plomb dans l'eau doit être inférieure ou égale à 0,005 mg/L.
- La concentration de cuivre dans l'eau doit être inférieure ou égale à 1,0 mg/L.
- Les résultats des analyses sont communiqués par écrit aux propriétaires, dans les 30 jours suivant leur réception par la Municipalité.
- Un deuxième échantillonnage est effectué à une résidence dont le prélèvement a présenté un résultat supérieur aux normes établies.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le « *Plan municipal pour la réduction du plomb dans l'eau potable du réseau* » que le Conseil municipal a adopté, sur le site Internet de la municipalité au www.saint-simon.ca et qui sera mis à jour annuellement.

Nous aimerions créer une banque d'immeubles susceptibles de recevoir la visite d'échantillonnage à domicile. Les échantillonnages n'engendrent aucun coût pour les propriétaires. Si vous êtes intéressés à faire partie de cette banque d'immeubles, nous vous invitons à compléter le formulaire suivant.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION Échantillonnage d'eau

IDENTIFICATION DE L'IMMEUBLE

Adresse : _____

Type : Résidence unifamiliale Petit immeuble à logements

Année de construction : _____ Garderie ou école primaire

AUTORISATION DU PROPRIÉTAIRE

Nom du propriétaire : _____

Courriel : _____

Téléphone : _____

J'autorise la Municipalité de Saint-Simon à inscrire ma propriété sur la liste des immeubles susceptibles de recevoir la visite pour un échantillonnage d'eau dans le cadre du suivi de la présence de plomb et de cuivre dans l'eau potable de son réseau d'aqueduc. Ma propriété ne peut pas être échantillonnée plus d'une fois en cinq ans, à moins que l'analyse du premier échantillonnage révèle un taux de plomb ou de cuivre dans l'eau dépassant les normes établies par la réglementation provinciale.

Signature du propriétaire

Date

*** Vous pouvez retourner le formulaire à la Municipalité de Saint-Simon : par la poste (49 rue du Couvent, Saint-Simon, QC, J0H 1Y0) ou par courriel (info@saint-simon.ca).